



Pourquoi j'adhère à la MGAS ?



Je souhaite une mutuelle efficace

MGAS - Mutuelle Europe m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent.

Page 3

Je cherche une offre adaptée

Santé

Page 4

Un seul contrat pour me protéger

Page 4

Garanties

Page 5

Comprendre la nouvelle réforme 100 % Santé

Page 10

Réseau de soins Santéclair

Page 11

Service MGAS Assistance

Page 12

Prévoyance

Page 13

Services

Page 15

La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste

En tant que mutuelle, la MGAS est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux

mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui en fusionnant en 1970 ont donné naissance à la MGAS.

La MGAS, une mutuelle présente dans le secteur de la fonction publique

Partenaire global de protection, la MGAS propose des solutions pour tous en matière de santé, de prévoyance et de services. Elle assure à chacun de ses adhérents une reconnaissance, une écoute et une prise en charge optimales.

Je choisis le meilleur pour ma famille et moi-même

La MGAS, un gage de qualité

- ✓ Une mutuelle **référéncée** par les ministères de la Santé, du Travail, de l'Éducation Nationale et des Sports, par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC); historiquement présente dans la Fonction Publique Hospitalière, la Fonction Publique Territoriale et pour les particuliers et les entreprises.
- ✓ **Près de 90 000** personnes protégées
- ✓ Une couverture **complète et adaptée** à votre situation : santé, prévoyance, services
- ✓ Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée **ISO 9001** en 2015
- ✓ En conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et respectueuse de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).



Des valeurs fortes qui me parlent ...

QUALITÉ

je suis rassuré(e), et les engagements de la MGAS sont tenus dans le temps.

ATTENTION

je suis écouté(e), mes demandes sont traitées de façon personnalisée.

SOLIDARITÉ

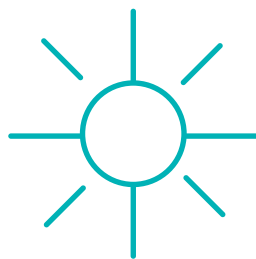
je suis respecté(e) et aidé(e) en cas de difficulté.

UN SEUL CONTRAT POUR ME PROTÉGER

Santé, Prévoyance et Services : la MGAS propose une offre globale associant trois types de protection en un seul contrat. Pratique, ses adhérents choisissent les types de protection et le niveau de couverture qui correspondent le mieux à leurs besoins et leur statut.



Santé
4 niveaux de garantie



Prévoyance
3 niveaux de garantie



Services
pour faciliter mon quotidien

Mes avantages

Je profite
d'une couverture
globale et adaptée à mes
besoins et mon statut

J'optimise
mon budget

J'obtiens facilement
des réponses claires
à mes interrogations

Je bénéficie
de services pratiques
au quotidien

La qualité MGAS, c'est :

- Des remboursements rapides : en trois jours ouvrés en moyenne.
- Des réponses aux demandes de prise en charge en un jour ouvré en optique, et au plus tard en deux jours en dentaire et en hospitalisation (délais moyens de réponse).
- Des conseillers à l'écoute, réactifs et efficaces.

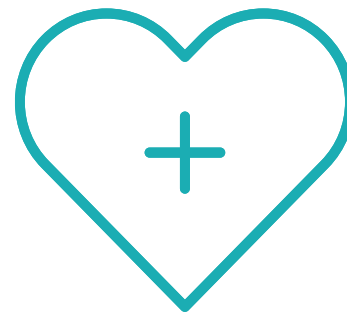
Un accompagnement adapté tout au long de ma vie

La MGAS permet à ses adhérents, quels que soient leur métier et leur situation familiale, de faire évoluer dans le temps leur couverture santé et prévoyance. Cela permet de répondre à leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Associée à une gamme de services adaptés, cette protection leur procure une tranquillité au jour le jour face aux aléas de la vie.



Je suis fonctionnaire d'État, agent hospitalier, agent territorial, étudiant ou salarié du privé ?
La MGAS est faite pour moi.

Santé




4 FORMULES POUR VOTRE PROTECTION


La MGAS est au service des agents hospitaliers depuis plus de 70 ans. En adhérant à l'offre Activ'santé, je suis certain(e) de bénéficier d'une couverture adaptée à mes besoins et à ma profession.

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. Les formules «Confort», «Confort Plus», «Confort Max» sont solidaires et responsables ; elles répondent aux exigences de la réglementation relative aux contrats solidaires et responsables (articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale). **L'offre Essentielle n'est pas responsable.**

	RO ⁽¹⁾	Offre Essentielle non responsable	Offre Activ'santé responsable		
		MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux					
Consultations, visites et actes techniques médicaux des généralistes OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Consultations, visites et actes techniques médicaux des généralistes non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	130 %	180 %
Consultations, visites et actes techniques médicaux des spécialistes OPTAM / OPTAM ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Consultations, visites et actes techniques médicaux des spécialistes non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	130 %	180 %
Actes de radiologie, actes techniques médicaux et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Actes de radiologie, actes techniques médicaux et d'imagerie non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	130 %	180 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO	-	-	20 €	30 €	50 €
Honoraires paramédicaux					
Honoraires des sages-femmes	70 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %	100 %	150 %	200 %
Téléconsultations					
Téléconsultations non prises en charge par le RO (par année civile) Service SantéClair		5	5	5	5
Analyses et examens de laboratoire					
Analyses et examens de laboratoires OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	60%/70%	100 %	100 %	150 %	200 %
Analyses et examens de laboratoires non OPTAM / OPTAM -CO ⁽²⁾	60%/70%	100 %	100 %	130 %	180 %
Médicaments					
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	15 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical					
Prothèse capillaire, mammaire et oculaire (par prothèse et par année civile) ⁽³⁾	60 %	150 €	200 €	250 €	300 €
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap	100 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Petit appareillage, pansement, accessoire, orthopédie, orthèse	60 %	100 %	100 %	100 %	150 %

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposé par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.** 3. Le forfait inclut le ticket modérateur.

 HOSPITALISATION (4)	RO (1)	Offre Essentielle non responsable	Offre Activ'santé responsable		
		MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Forfait journalier hospitalier					
Forfait journalier (sans limitation de durée)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires					
Honoraires médicaux et chirurgicaux OPTAM / OPTAM-CO (2)	80 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Honoraires médicaux et chirurgicaux non OPTAM / OPTAM-CO (2)	80 %	100 %	105 %	130 %	180 %
Fécondation in vitro non prise en charge par le RO (par acte)	-	-	100 €	100 €	100 €
Frais de séjour (sans limitation de durée)	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Participation forfaitaire pour les actes lourds	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais liés à l'hébergement					
Chambre individuelle (par jour)					
Ambulatoire	-	-	15 €	20 €	30 €
Chirurgie et maternité (5)	-	-	30 €	50 €	70 €
Autres frais liés à l'hébergement					
Forfait télévision ou wifi (par jour)	-	-	2 €	3 €	5 €
Frais d'accompagnant (par jour) (6)	-	-	15 €	20 €	25 €

 PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE	RO (1)	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Prévention					
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO (par année civile)	30%/65%	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait vaccins non pris en charge par le RO (vaccin anti-grippe, vaccin de voyage) (par année civile)	-	-	10 €	15 €	20 €
Substituts nicotiniques non pris en charge par le RO (sur prescription médicale et par année civile)	-	200 €	230 €	260 €	300 €
Actes de prévention (prévus par la législation sur le contrat responsable)	60%/70%	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de dépistage : hépatite B, cancer du sein, cancer de l'utérus, cancer colo-rectal, trouble de l'audition	60%/70%	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait contraceptif, pilule du lendemain, test de grossesse, papillomavirus non pris en charge par le RO (par année civile)	-	-	20 €	30 €	50 €
Forfait DPNI (Dépistage Prénatal Non Invasif) non pris en charge par le RO (par année civile)	-	-	40 €	80 €	120 €
Amniocentèse non prise en charge par le RO (par année civile)	-	RO	20 €	30 €	50 €
Caryotype foetal non pris en charge par le RO (par année civile)	-	RO	50 €	70 €	100 €
Médecine douce					
Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, ergothérapeute, acupuncture, étioopathie (par année civile) (7)	-	-	40 €	80 €	120 €

4. Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO et celles des établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maison d'enfant à caractère sanitaire (MECS). 5. Remboursement sans limitation de durée en MCOO (Médecine Générale, Chirurgie, Obstétrique et Odontologie) et Maternité. Remboursement limité à 60 jours par an en psychiatrie, et à 90 jours par an en Soins de Suite et de Réadaptation. Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). 6. Pour accompagner un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé quel que soit son âge, ou une personne de plus de 70 ans. Uniquement pour le lit accompagnant et les repas servis à l'hôpital ou en clinique (frais de transport exclus). 7. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS.

AUTRES PRESTATIONS	RO ⁽¹⁾	Offre Essentielle non responsable	Offre Activ'santé responsable		
		MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de cure thermique pris en charge par le RO	65%/70%	65 % / 70 %	100 %	100 %	100 %
Allocation Naissance ⁽⁸⁾	-	150 €	150 €	150 €	150 €

DENTAIRE ⁽⁹⁾	RO ⁽¹⁾	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
-------------------------	-------------------	------------------	--------------	-------------------	------------------

100% SANTÉ

Soins et prothèses «100% Santé» sans reste à charge, à partir du 1^{er} janvier 2020.
Remboursement intégral (RO + RC) des soins et prothèses concernés dans la limite des Honoraires Limite de Facturation (HLF). ⁽¹⁴⁾

Soins hors 100% Santé

Dans la limite des HLF pour les prestations à tarifs modérés ⁽¹⁰⁾

Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Inlay, Onlay	70 %	100 %	125 %	150 %	200 %
Parodontologie non prise en charge par le RO (par année civile)	-	-	125 €	150 €	200 €

Prothèses hors 100% Santé

Dans la limite des HLF pour les prestations à tarifs modérés ⁽¹⁰⁾

Prestations prises en charge par le RO

Inlay-core, rebasage, réparation, adjonction, renfort	70 %	100 %	150 %	200 %	250 %
Prothèse dentaire (y compris couronne sur implant)	70 %	100 %	250 %	300 %	350 %
Plafond soins prothétiques première année (au-delà prise en charge au Ticket Modérateur)	-	-	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Prestations non prises en charge par le RO

Prothèse (par année civile)	-	-	175 €	200 €	250 €
-----------------------------	---	---	-------	-------	-------

Orthodontie

Orthodontie prise en charge par le RO	70%/100%	100 %	200 %	250 %	300 %
Orthodontie non prise en charge par le RO	-	-	350 €	500 €	650 €

Implantologie

Implant racine pris en charge ou non par le RO (maximum 2 implants par année civile) ⁽¹¹⁾	-	-	200 €	350 €	500 €
--	---	---	-------	-------	-------



8. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste. 9. Pour les soins et les soins prothétiques dentaires, seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 10. En dehors du 100% Santé, il existe deux paniers de soins : les prestations à tarifs modérés qui sont soumis à des Honoraires Limite de Facturation (HLF) et les prestations à tarifs libres qui ne le sont pas. Pour plus d'informations, voir la page dédiée au 100% Santé (page 10). 11. Par implant racine, dans la limite de 2 par an, à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.

OPTIQUE	RO ⁽¹⁾	Offre Essentielle non responsable	Offre Activ'santé responsable		
		MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max

100% SANTÉ

Équipement «100% Santé» sans reste à charge, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique dans la limite des prix limites de vente. ⁽¹⁴⁾

Avec l'OffreClair, je peux bénéficier d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures (80 au lieu de 17 dans le 100% Santé) et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair.

Lunettes enfants -16 ans hors 100% Santé (tarifs libres) ⁽¹²⁾

	RO	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Monture	60 %	100 %	40 €	50 €	60 €
Verre unifocal simple	60 %	100 %	30 €	40 €	60 €
Verre unifocal complexe	60 %	100 %	80 €	85 €	90 €
Verre multifocal ou progressif complexe ou très complexe	60 %	100 %	90 €	95 €	100 €

Lunettes adultes +16 ans hors 100% Santé (tarifs libres) ⁽¹²⁾

	RO	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Monture	60 %	100 %	60 €	70 €	80 €
Verre unifocal simple	60 %	100 %	30 €	35 €	40 €
Verre unifocal complexe	60 %	100 %	70 €	75 €	80 €
Verre multifocal ou progressif complexe	60 %	100 %	85 €	105 €	130 €
Verre multifocal ou progressif très complexe	60 %	100 %	110 €	130 €	160 €

Suppléments

	RO	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Suppléments optique	60 %	100 %	120 %	150 %	200 %

Lentilles

	RO	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Lentilles de contact prescrites et prises en charge par le RO (par année civile) ⁽¹³⁾	60 %	100 %	200 €	400 €	600 €
Lentilles de contact prescrites et non prises en charge par le RO (par année civile) ⁽¹³⁾	-	-	50 €	100 €	150 €

Autres soins

	RO	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Chirurgie réfractive (par oeil et par année civile)	-	-	50 €	100 €	150 €

AIDES AUDITIVES	RO ⁽¹⁾	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
-----------------	-------------------	------------------	--------------	-------------------	------------------


100% SANTÉ


Équipement «100% Santé» sans reste à charge, à partir du 1^{er} janvier 2021.

Remboursement intégral (RO + RC) d'une prothèse auditive par oreille tous les 4 ans, dans la limite des prix limite de vente. ⁽¹⁴⁾

	RO	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Bilan acoustique du nouveau né non pris en charge par le RO	-	25 €	25 €	25 €	25 €
Aides auditives hors 100% Santé (par année civile et par oreille)	60 %	100 %	100 % + 200 €	100 % + 400 €	100 % + 600 €
Frais d'entretien d'aide auditive, accessoires et piles pris en charge par le RO	60 %	100 %	120 %	150 %	200 %

12. Remboursement sous déduction du RO. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article 165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. 13. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires et lentilles de couleur non correctrices. 14. Le 100% SANTÉ vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et débutera progressivement à partir du 1^{er} janvier 2020. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. Pour les prestations dentaires à tarifs modérés, les remboursements se feront dans la limite des Honoraires Limite de Facturation.

	Offre Essentielle non responsable	Offre Activ'santé responsable		
 TRANQUILLITÉ	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
MGAS complément frais de soins En cas d'accident de travail, d'accident de service ou d'agression dans le cadre de votre activité professionnelle (médecine douce, dépassements d'honoraires, prothèses dentaires, chambre particulière)	100 €	150 €	200 €	250 €
MGAS Tranquillité Allocation accident de travail, de service ou agression ⁽⁷⁾	Jusqu'à 250 €	Jusqu'à 250 €	Jusqu'à 250 €	Jusqu'à 250 €
Micro-prêt social, micro-prêt santé ⁽⁷⁾	de 1 000 à 4 000 € de 12 à 36 mois			
Tranquil'Exam Allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précèdent l'examen ou le concours (hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche...) ⁽⁷⁾	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 000 €
Assistance Informations sociales, conseil social, soutien psychologique ⁽¹⁵⁾	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

 PROTECTION DE L'ÉTUDIANT ⁽¹⁶⁾	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Pour les étudiants paramédicaux adhérent en tant que Membre Participant - Assurance responsabilité civile professionnelle étudiants. - Responsabilité Civile Vie Privée. - Individuelle Accident. - Défense pénale et recours suite à un accident garanti.	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

 RISQUES PROFESSIONNELS ⁽¹⁷⁾	MGAS Essentielle	MGAS Confort	MGAS Confort Plus	MGAS Confort Max
Pour les agents hospitaliers - Responsabilité Civile Professionnelle. - Forfait Inaptitude Professionnelle. - Protection Juridique Professionnelle.	En option à 21 € par an	En option à 21 € par an	En option à 21 € par an	En option à 21 € par an

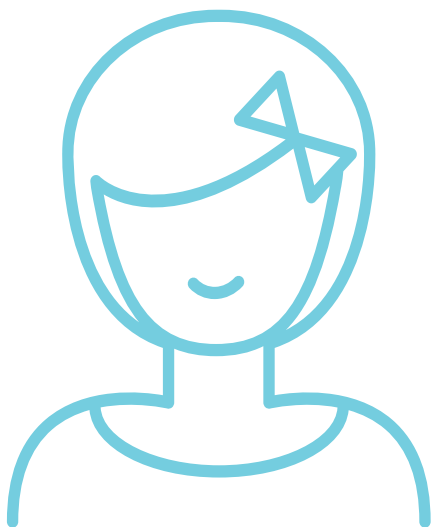
Avec la MGAS, vous bénéficiez de soins de santé à moindre coût grâce au réseau



ainsi que des services d'assistance avec



Pour plus de détails, contactez votre conseiller.



¹⁵. Prestations assurées par IMA Assurances dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

¹⁶. Pour les étudiants paramédicaux qui adhèrent en qualité de Membre Participant. Prestations assurées dans le cadre d'un contrat collectif souscrit auprès de SHAM et dont les garanties sont assurées par SHAM.

¹⁷. À l'exception des professions sage-femme, chirurgien, anesthésiste et gynécologue obstétricien. Prestations assurées dans le cadre d'un contrat collectif souscrit auprès de SHAM et dont les garanties sont réalisées par SHAM.

COMPRENDRE LA NOUVELLE RÉFORME 100 % SANTÉ

Il s'agit d'une réforme gouvernementale de lutte contre le renoncement aux soins, inscrite dans la Loi de financement Santé 2019, et permettant à tous les assurés un accès à des soins de qualité intégralement remboursés par la Sécurité sociale et les complémentaires santé responsables dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire selon les conditions exposées ci-après.



La réforme ne concerne pas le remboursement des autres soins (soins courants, hospitalisation, prévention et médecine douce).

Le 100 % SANTÉ DENTAIRE (à compter du 1^{er} janvier 2020)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

- Les couronnes dentaires et bridges**
 - **Dents du fond** (couronnes et bridges métalliques)
 - **Dents du sourire** (couronnes aspect dents blanches pour les incisives, canines et 1^{ère} prémolaire / bridges aspect dents blanches pour les incisives uniquement)
- Les couronnes dentaires transitoires et inlay-core** avant la pose d'une couronne 100 % SANTÉ
- Les prothèses amovibles** à base résine (à compter du 1^{er} janvier 2021)

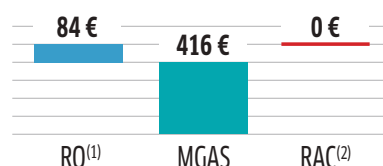
L'offre 100 % SANTÉ n'intègre pas :

- Autres couronnes et bridges (Ex : dents blanches sur dents du fond)
- Couronnes céramo-céramiques
- Autres prothèses amovibles
- Implants dentaires
- Orthodontie

(Exemples de remboursement non contractuels)

Couronne dentaire 100 % Santé

Céramo-métallique sur une dent du sourire
Coût total **500 €**



Le 100 % SANTÉ OPTIQUE (à compter du 1^{er} janvier 2020)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

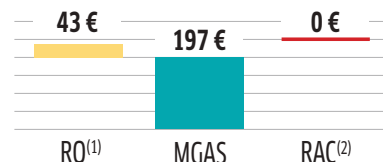
- La monture**, un choix parmi au moins :
 - 17 montures adultes
 - 10 montures enfants
 - 2 coloris par monture
- Les verres**
 - Pour toutes les corrections
 - Amincis selon le trouble
 - Traitements anti-reflets et anti-rayures
- Renouvellement tous les 2 ans sauf enfants de - 16 ans et évolution de la vue**

L'offre 100 % SANTÉ n'intègre pas :

- Un choix illimité de montures
- Le libre choix de la marque des verres
- Les traitements supplémentaires (lumière bleue, etc.)
- Les lentilles
- La chirurgie réfractive

Verres progressifs 100% Santé

1 monture 30 € + 2 verres progressifs, sphère]-4,00 à -8,00] et CYL 0 à 4D
Coût total **240 €**



Le 100 % SANTÉ AUDIOLOGIE (à compter du 1^{er} janvier 2021)

L'offre 100 % SANTÉ intègre :

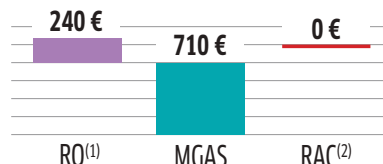
- Tous types d'appareils**
 - Contours d'oreilles classiques, à écouteur déporté, intra-auriculaires
 - 12 canaux de réglage
 - Au moins 3 options de confort d'écoute incluses
- Renouvellement tous les 4 ans**

L'offre 100 % SANTÉ n'intègre pas :

- Les appareils auditifs comportant des options spécifiques (Ex : au moins 20 canaux de réglages)
- Les assistants d'écoute sans réglages vendus en pharmacie

Aide auditive 100% Santé

Exemple pris pour un assuré > à 20 ans
Coût total **950 €**



Je garde une liberté totale de choix dans les équipements ou les matériaux !

Comment bénéficier du « 100% Santé » ?

À partir du 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur des remboursements optiques et dentaires, la MGAS intègrera automatiquement les paniers de la réforme 100% Santé au sein de l'offre responsable que vous avez souscrite (hors MGAS Essentielle).

Chaque professionnel de santé concerné par la réforme est tenu de vous fournir deux devis : un devis 100% santé et un devis hors 100% santé. Grâce au service d'analyse des devis de la MGAS, je dispose d'une aide professionnelle pour effectuer mon choix.

1. RO = régime obligatoire 2. RAC = Reste à Charge

SERVICES SANTÉCLAIR

Plus de 7 000 professionnels de la santé partenaires de Santéclair s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels.

- Plus de 3 000 opticiens
- 2 500 chirurgiens-dentistes, orthodontistes
- 50 chirurgiens-dentistes qualifiés en implantologie dentaire
- 900 centres auditifs partenaires
- 370 ostéopathes et chiropracteurs
- Plus de 400 diététiciennes



En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020

DES TARIFS NÉGOCIÉS



Dentaire

Des tarifs négociés pour les actes les plus fréquents à prix libres (prothèse/orthodontie).



Implantologie

Jusqu'à -40% sur tous les actes d'implantologies⁽¹⁾ par rapport aux prix moyens du marché.



Appareillage

Jusqu'à -35% par rapport aux prix moyens du marché sur l'intégralité des gammes d'appareils auditifs⁽¹⁾ récentes commercialisées en France.



Optique

Des tarifs négociés sur les équipements du panier libre avec des verres performants de 4 grandes marques. Pour les petits budgets, OffreClair offre un équipement de qualité sans reste à charge.



Chirurgie laser

Jusqu'à 30% d'économies sur les techniques de chirurgie laser⁽²⁾ de l'oeil.



Diététique

Jusqu'à 15% d'économies sur les consultations de diététique.⁽²⁾

JE BÉNÉFICIE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN

- ✓ **Un service d'analyse de devis conseil** avec une estimation de mes remboursements et des conseils pour réduire mon reste à charge
- ✓ **Géolocalisation des professionnels de la santé partenaires** pour des soins et équipements de qualité à tarifs négociés
- ✓ **Recherche de médecins et paramédicaux** pour des informations sur le conventionnement, les tarifs de consultation et prise de rendez-vous en ligne
- ✓ **Une prise de rendez-vous prioritaire** par téléphone en moins de 2 semaines, auprès des centres d'ophtalmologie partenaires
- ✓ **Des sites de vente en ligne** pour acheter mes lentilles ou mes lunettes
CODE PROMO pour lentillesmoinschères : MGA2014757
- ✓ **Jusqu'à 5 téléconsultations par an et par bénéficiaire** pour accéder à un médecin 24H/24, par audio, visio ou chat
- ✓ **Un classement des établissements hospitaliers** pour trouver l'établissement le plus adapté et le moins onéreux
- ✓ **Un annuaire d'infirmières à domicile** pour une prise de rendez-vous en quelques clics
- ✓ **Des fiches informatives en cas d'hospitalisation** pour bénéficier de conseils pratiques tout au long de mon parcours hospitalier
- ✓ **Un deuxième avis médical** pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic de la part d'un expert en cas de problème de santé sérieux (en moins de 15 jours)
- ✓ **Un coaching sommeil et nutrition** pour retrouver le sommeil naturellement et maigrir durablement
- ✓ **Un coaching sportif d'entretien** pour reprendre le contrôle sur mon corps et trouver mon équilibre
- ✓ **Un coaching sportif de rétablissement** grâce aux coaches spécialisés APA (Activité physique adaptée) pour me soigner ou mieux récupérer suite à une hospitalisation
- ✓ **Un chatbot** pour être orienté sur le portail MySantéclair (accessible depuis mon espace adhérent MGAS)

1. Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de santé partenaires Santéclair et les devis analysés par Santéclair en 2019. Données Santéclair comparant les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseau et sur la France entière. 2. Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de la santé partenaires Santéclair et les tarifs pratiqués par les professionnels de la santé non partenaires en 2019.

MGAS ASSISTANCE

MGAS Assistance intervient 24 h/24, 7j/7 au numéro suivant : **05 49 34 81 11**.

Le service assistance m'apporte du réconfort et organise de très nombreuses prestations permettant de gérer des moments difficiles.

⊕ **Garanties dès la souscription**

- Conseil social
- Informations juridiques
- Informations médicales
- Recherche de médecin, infirmière, intervenant paramédical

⊕ **Garanties en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou en cas d'immobilisation imprévue et/ou en cas de chirurgie ambulatoire**

- Aide-ménagère
- Présence d'un proche
- Services de proximité : livraison de médicaments, portage de repas, portage d'espèces, livraison de courses, coiffure à domicile
- Transfert convalescence chez un proche
- Transport aux rendez-vous médicaux et paramédicaux
- Prise en charge des animaux domestiques
- Fermeture du domicile quitté en urgence
- Préparation du retour au domicile

⊕ **Garanties en cas d'événement traumatisant**

- Soutien psychologique (jusqu'à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien)

⊕ **Garanties en cas de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie**

- Aide-ménagère mise à la disposition de l'adhérent ou de son conjoint

⊕ **Garanties liées à la maternité**

- Aide à domicile (tâches quotidiennes)
- Prise en charge des enfants (de moins de 16 ans) ou enfants handicapés (sans limite d'âge)

⊕ **Garanties famille en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée et/ou d'immobilisation imprévue**

- Prise en charge des enfants (moins de 18 ans) ou handicapés (sans limite d'âge)
- Garde des frères et sœurs (enfant accidenté ou malade)
- Remplaçante de garde d'enfants
- Conduite à l'école et retour au domicile des enfants
- Conduite aux activités extrascolaires
- Soutien scolaire en ligne (enfant accidenté ou malade)
- Soutien scolaire chez un proche
- Aide aux devoirs

⊕ **Informations médicales naissance**

Une équipe médicale communique, dans les 48h, des informations et conseils médicaux sur les thèmes suivants : grossesse, examens, médicaments, alimentation, sommeil, hygiène, vaccinations.

⊕ **Prise en charge des ascendants**

- Le déplacement d'un proche
- Le transfert des ascendants chez un proche
- La garde des ascendants

⊕ **Téléassistance**

Frais d'installation et de maintenance d'un transmetteur de téléalarme au domicile, ainsi que les frais d'accès au service, pour une durée maximale de 90 jours.

⊕ **En cas de mutation professionnelle de l'adhérent ou de son conjoint :**

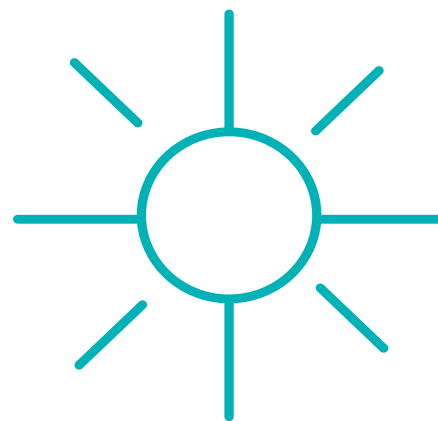
- Aide à la recherche d'un emploi du conjoint
- Aide au déménagement
- Nettoyage du domicile quitté

⊕ **Nouveauté 2020 - Aide aux aidants (sans impact tarifaire) :**

Parcours permettant d'accompagner et de soutenir l'aidant dans son rôle au quotidien.



Prévoyance



L'ADHÉSION À LA PROTECTION PRÉVOYANCE SÉRÉNA EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX AGENTS EN ACTIVITÉ NORMALE DE SERVICE

Je peux choisir le niveau de sécurité adapté à ma situation pour assurer ma tranquillité et celle de ma famille :

MGAS Séréna

Un premier niveau de garantie pour limiter mes difficultés financières en cas d'aléa de la vie.

MGAS Séréna +

Mon salaire est préservé en cas d'arrêt de travail et mes proches reçoivent un an de salaire si je décède.

MGAS Séréna Max

Ma famille bénéficie d'une large couverture financière puisqu'une partie de mes primes est maintenue.

OBLIGATOIRE

Garanties exprimées en % du TIB dans les conditions et limites décrites dans la notice.

Capital Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

70 %
PTIA : minimum de 20 000€

100 %
PTIA : minimum de 40 000€

130 %
PTIA : minimum de 60 000€

Capital Décès

Majoration en cas d'Accident

+70 %

+100 %

+130 %

Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)

+70 %

+100 %

+130 %

Majoration en cas de décès concomitant du conjoint

-

+100 %

+130 %

Capital Éducation (par enfant scolarisé)

-

10 000 €

10 000 €

Capital Orphelin handicapé

20 000 €

40 000 €

60 000 €

Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)

75 %

85 %

95 %

Rente Invalidité permanente totale (IPT) (Taux invalidité > 66%)

-

55 %

75 %

Rente Invalidité permanente partielle (IPP) (Taux invalidité N entre 33% et 66%)

-

55% x N / 66

75% x N / 66

Dépendance

260 € à domicile et à l'hôpital

260 € à domicile et 520 € à l'hôpital

520 € à domicile et à l'hôpital

3 TYPES D'ARRÊT DE TRAVAIL POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Pour les agents titulaires

Le Congé Maladie Ordinaire

L'administration maintient votre salaire pendant les 3 premiers mois à plein traitement puis pendant les 9 mois suivants à ½ traitement. Le CGOS complète votre traitement jusqu'au 8^{ème} mois.

Le Congé Longue Maladie

L'administration maintient votre salaire* pendant 1 an à plein traitement puis pendant 2 ans à ½ traitement. Le CGOS intervient par période de 5 mois tous les 12 mois.

Le Congé Longue Durée

L'administration maintient votre salaire* pendant 3 ans à plein traitement puis pendant 2 ans à ½ traitement. Le CGOS intervient par période de 5 mois tous les 12 mois.

* Dans les cas de congé longue maladie et de congé longue durée, vous risquez de perdre vos primes y compris pendant la période à plein traitement.

Durée de l'arrêt de travail	3 mois	8 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Congé Maladie Ordinaire	Plein traitement	CGOS 5 mois Demi-traitement	MGAS 4 mois Demi-traitement			
Congé Longue Maladie	Plein traitement		CGOS 5 mois Demi-traitement	MGAS 7 mois Demi-traitement	CGOS 5 mois Demi-traitement	MGAS 7 mois Demi-traitement
Congé Longue Durée	Plein traitement				CGOS 5 mois Demi-traitement	MGAS 7 mois Demi-traitement

- Employeur
- CGOS
- MGAS

Pour les agents contractuels (non titulaires) de droit public

Type	Ancienneté de l'agent	Plein traitement	Demi-traitement
Congé de Maladie Ordinaire	4 mois	1 mois	1 mois
Congé de Maladie Ordinaire	2 ans	2 mois	2 mois
Congé de Maladie Ordinaire	3 ans	3 mois	3 mois
Congé de Grave Maladie	3 ans	1 an	2 ans

Mes avantages

Des compléments de revenus significatifs pour faire face à certains aléas de la vie.

J'ai moins de 35 ans ? Je bénéficie d'un tarif réduit sur le niveau MGAS Séréna.

J'ai des interlocuteurs qui connaissent mon statut et mes droits, ce qui me garantit un traitement rapide de mon dossier.



Services

JE VEUX UN PARTENAIRE QUI RÉPOND PRÉSENT DANS LES MOMENTS CLÉS ?

Alliée de tous les jours, la MGAS propose de nombreux services inclus dans mon offre.



Assurance scolaire

Je protège mes enfants scolarisés

La MGAS, via son partenaire La Sauvegarde, inclut une assurance scolaire pour chacun de mes enfants inscrits sur mon contrat et jusqu'à 28 ans.

Ce service comprend :

- une garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),
- une responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un soutien scolaire, d'un stage en entreprise, en cas de bénévolat),
- des dommages aux biens,
- une défense pénale et recours suite à un accident garanti,
- un accompagnement psychologique.

Action sociale

Je bénéficie de l'action sociale

La MGAS est solidaire en m'apportant une écoute attentive ou un soutien financier en cas de naissance d'un enfant ou si je me trouve confronté à des difficultés ponctuelles en santé (sous réserve de l'examen d'un dossier et de son acceptation).

Elle propose également des microprêts qu'elle bonifie, accordés par le Crédit Municipal de Bordeaux ⁽¹⁾, de 1 000 € à 4 000 € sur une durée de 12 à 36 mois :

- le microprêt santé
- le microprêt social
- le prêt à l'installation
- le prêt de caution locative

Caution gratuite des prêts immobiliers

J'ai un projet immobilier ?

La MGAS m'accompagne dans mon projet (achat, construction, travaux) en me proposant :

- une caution gratuite des prêts immobiliers ⁽²⁾ :
 - Partenariat assurances de prêts.
 - Micro-prêt installation et caution locative. ⁽³⁾
- une assurance emprunteur à des taux très performants.

Mes services en un clic

1. Espace adhérent

[JE ME CONNECTE →](#)

Depuis mon espace adhérent en ligne, je peux :

- Consulter mes remboursements.
- Télécharger mes décomptes et mon duplicata carte de tiers-payant.
- Modifier mes informations personnelles (adresse, RIB).
- Ajouter mon conjoint ou mon enfant sur mon contrat.
- Retrouver les infos pratiques de la MGAS.
- Géolocaliser un professionnel de santé partenaire Santéclair et Almerys.
- Accéder à des conseils concernant la santé et la prévention.

2. Application MGAS & MOI

Vos remboursements sont consultables depuis votre mobile.



1. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. 2. Convention d'assurance collective signée auprès de MFPrécaution, (Union Mutualiste MFPrécaution, inscrite au SIREN sous le N° 508 400 629, 59/61 bis, rue Pernety, 75014 PARIS www.mfprecaution.fr). Conditions et limites de la notice du contrat.

3. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

